

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 9 mars 2020 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.**

**Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.**

**À 20 h 04, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absents : Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et monsieur Normand Lamarche, conseiller**

**No 6914-03-20**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse
3. Suivi de la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Dépôt du rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ pour l'année 2019
- 5.5 Avis de motion – Règlement 486-2020 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 5.6 Dépôt du projet de règlement 486-2020 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 5.7 Avis de motion concernant le règlement 488-2020 abrogeant les règlements 181.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil

- 5.8 Dépôt du projet de règlement 488-2020 abrogeant les règlements 181.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil
- 5.9 Avis de motion - Règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.10 Dépôt du projet de règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.11 Adoption du règlement 485-2020 sur les publications et les diffusions des avis publics municipaux
- 5.12 Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut
- 5.13 Autorisation de barrage routier – Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut
- 5.14 Mandat au directeur général – Représentation à la Cour du Québec, Division des petites créances – Dossier Sylvain Castonguay c. Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et al.
- 5.15 Octroi de contrat – Audit en mécanique du bâtiment et en électricité sur les bâtiments municipaux
- 5.16 Octroi de contrat – Formation / conférence dans le cadre du Rendez-vous annuel du personnel de la Municipalité
- 5.17 Renouvellement de prêt – Règlement d'emprunt 224-2009

## **6. Travaux publics et voirie**

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Modification au Fonds de la taxe sur l'essence
- 6.3 Avis de motion – Règlement 491-2020 décrétant l'engagement de professionnels et autorisant un emprunt
- 6.4 Dépôt du projet de règlement 491-2020 décrétant l'engagement de professionnels et autorisant un emprunt

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Adoption de la Politique de soutien aux organismes de loisir et communautaires
- 7.3 Soirée de reconnaissance des bénévoles
- 7.4 Logiciels Sport-Plus inc. - Renouvellement du contrat d'entretien et de support technique
- 7.5 Proclamation – Fête nationale
- 7.6 Location d'un chapiteau pour le camp de jour Magicoparc et les festivités en 2020
- 7.7 Avis de motion – Règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale
- 7.8 Dépôt du projet de règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale
- 7.9 Avis de motion – Règlement 440-02-2020 modifiant le règlement 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit

- 7.10 Dépôt du projet de règlement 440-02-2020 modifiant le règlement 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit
- 7.11 Adoption de la Politique sur l'affichage
- 7.12 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative au paiement des coûts à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour
- 7.13 Fête de la famille 2020 – Autorisation de dépense
- 7.14 Demande d'appui financier – Guide des arts et de la culture des Laurentides
- 7.15 Embauche de deux employées au camp de jour Magicoparc
- 7.16 Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec, été 2020 et hiver 2021
- 7.17 Demande de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut 2018-2019 – Acquisition d'équipement pour le Centre communautaire

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 40, chemin des Libellules
- 8.3 Avis de motion - Règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens
- 8.4 Dépôt du projet de règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie
- 9.2 Autorisation d'achat de boyaux incendie
- 9.3 Autorisation d'achat de deux (2) tenues intégrales
- 9.4 Autorisation d'achat d'appareils respiratoires et de cylindres d'air
- 9.5 Embauche de six (6) pompiers à temps partiel

## **10. Environnement**

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Octroi de contrat à une firme d'arpenteurs-géomètres – Travaux d'arpentage à l'exutoire du lac Ouimet
- 10.3 Nominations de deux membres-citoyens au sein du comité consultatif d'environnement

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la  
maire

Suivi des  
questions  
posées à la  
dernière  
assemblée

Madame la maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

**No 6915-03-20**  
Adoption du  
procès-verbal de la  
séance ordinaire  
du 10 février  
2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6916-03-20**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, maire, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le fils de madame la maire.

<b>Entreprise</b>	<b>Facture n°</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Laroche Fleurit	1803	840,00 \$

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 29 février 2020 pour un montant de 134 388,66 \$ - chèques numéros 17680-17683, 17762-17766, 17771 et prélèvements bancaires numéros 1425-1433 et 1441-1447 et 1449-1451.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de février 2020 au montant de 492 384,01 \$ - chèques numéros 17772-17827.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états  
comparatifs et  
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 29 février 2020 sont déposés au conseil.

**No 6917-03-20**  
Autorisation de  
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Équipements Stinson (Québec) inc.	3 938,91 \$
CTM Centre de Téléphone Mobile	4 515,00 \$
Guillaume Paquette arpenteur-géomètre inc.	6 200,00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	144 207,19 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	108 204,65 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 726,30 \$
Ville de Sainte-Adèle	3 160,54 \$
Ville de Saint-Sauveur	168 178,00 \$

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu  
du comité  
d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

Dépôt du rapport  
des totaux de  
factures de plus  
de 2 000 \$ pour  
l'année 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité, le directeur général doit remettre à chacun des membres du conseil municipal une liste de toutes les dépenses de plus de 2 000 \$ effectuées au cours de l'exercice financier précédent ;

Le rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ pour l'année 2019 est déposé au conseil.

Avis de motion –  
Règlement 486-  
2020 concernant  
les droits de  
mutations  
immobilières sur  
les immeubles  
dont la base  
d'imposition  
excède 500 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 486-2020 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Dépôt du projet  
de règlement 486-

Le projet de règlement 486-2020 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition

2020 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

excède 500 000 \$ est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Avis de motion concernant le règlement 488-2020 abrogeant les règlements 181.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 488-2020 abrogeant les règlements 81.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil.

Dépôt du projet de règlement 488-2020 abrogeant les règlements 181.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil

Le projet de règlement 488-2020 abrogeant les règlements 181.98, 181-2006 et 181-2007 sur la régie interne des séances du conseil est déposé au conseil par monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Avis de motion - Règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités

Avis de motion est donné par madame Luce Lépine, conseillère, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités.

Dépôt du projet de règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités

Le projet de règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités est déposé au conseil par madame Luce Lépine, conseillère.

**No 6918-03-20**  
Adoption du règlement 485-2020 sur les publications et les diffusions des avis publics municipaux

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

**RÈGLEMENT 485-2020  
SUR LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION  
DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE

l'article 431 du Code municipal stipule qu'à défaut d'endroits fixés par le conseil, l'avis public doit être affiché au bureau de la Municipalité et à un autre endroit public sur le territoire de celle-ci ;

- ATTENDU QUE le projet de loi 122 visait principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et a modifié le Code municipal afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs ;
- ATTENDU QU' au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens, ainsi que l'accès à l'information, sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans social et économique ;
- ATTENDU QUE l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1, 433.2, 433.3 et 433.4 au Code municipal du Québec, qui sont entrés en vigueur en juin 2017 ;
- ATTENDU QUE l'article 433.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics, incluant une publication sur Internet ;
- ATTENDU QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace, économique pour informer les citoyens ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire tenue le 10 février 2020 ;
- ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le présent règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics municipaux a pour but de favoriser la diffusion d'une information complète, compréhensible pour le citoyen, accessible immédiatement et adaptée aux circonstances.

#### **ARTICLE 3 – MODE DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

La publication d'un avis public donné pour des fins municipales se fait par affichage au bureau de la Municipalité et par diffusion sur son site Internet.

#### **ARTICLE 4 – FORCE DU RÈGLEMENT**

Conformément à l'article 433.2 du Code municipal du Québec, le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

#### **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément au Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Monique Monette Laroche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6919-03-20**  
Autorisation de  
barrage routier –  
Guignolée du  
Garde-manger  
des Pays-d'en-  
Haut

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisme Garde-manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 16 h dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2020.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6920-03-20**  
Autorisation de  
barrage routier –  
Opération Nez  
rouge des Pays-  
d'en-Haut

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisme Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le dimanche 8 novembre 2020 dans le cadre d'une levée de fonds pour la campagne 2020.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6921-03-20**  
Mandat au  
directeur général  
– Représentation  
à la Cour du  
Québec, Division  
des petites  
créances –  
Dossier Sylvain  
Castonguay c.  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs et al.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général, monsieur Jean-Philippe Gadbois, afin de représenter la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs dans le dossier portant le numéro 700-32-03-035471-208 DF001 (Sylvain Castonguay c. Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et al.) de la Cour du Québec, Division des petites créances.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**No 6922-03-20**  
Octroi de contrat –  
Audit en  
mécanique du  
bâtiment et en  
électricité sur les  
bâtiments  
municipaux

ATTENDU QUE le conseil désire mettre en place un plan de maintien de ses actifs;

ATTENDU l'étude diligente en architecture réalisée sur les bâtiments municipaux par la firme BG Architectes inc.;

ATTENDU QUE l'une des recommandations de cette étude évoque la nécessité que la Municipalité procède à un audit en mécanique et électricité du bâtiment sur l'ensemble des édifices municipaux;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à la firme Bouthillette Parizeau conformément à sa soumission du 20 février dernier au montant de 14 200 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6923-03-20**  
Octroi de contrat –  
Formation /  
conférence dans  
le cadre du  
Rendez-vous  
annuel du  
personnel de la  
Municipalité

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à monsieur Richard Aubé conformément à son offre de service de formation / conférence destinée à tout le personnel de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au montant de 3 500 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6924-03-20**  
Renouvellement  
de prêt –  
Règlement  
d'emprunt 224-  
2009

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De renouveler le prêt de 52 203,18 \$, relativement au règlement d'emprunt 224-2009, d'une durée de cinq (5) ans au taux de 3,290 %.

D'autoriser la direction générale à signer les documents afférents à ce renouvellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu du  
comité des travaux  
publics et voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

**No 6925-03-20**  
Modification au  
Fonds de la taxe  
sur l'essence

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à

planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau et la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Avis de motion –  
Règlement 491-  
2020 décrétant  
l’engagement de  
professionnels et  
autorisant un  
emprunt

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d’une prochaine séance du règlement 491-2020 décrétant l’engagement de professionnels et autorisant un emprunt.

Dépôt du projet de  
règlement 491-2020  
décrétant  
l’engagement de  
professionnels et  
autorisant un  
emprunt

Le projet de règlement 491-2020 décrétant l’engagement de professionnels et autorisant un emprunt est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Compte rendu du  
comité des loisirs,  
de la culture et  
de la vie  
communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

**No 6926-03-20**  
Adoption de la  
Politique de  
soutien aux  
organismes de  
loisir et  
communautaires

ATTENDU l’article 4 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaît l’importance du rôle que portent les organismes communautaires, culturels et sportifs ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir ces organismes qui contribuent à l’essor de l’offre de services et au développement d’une qualité de vie citoyenne ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager les interventions initiées par le milieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire baliser le soutien qu’elle offre aux organismes de loisir, culture et vie communautaire œuvrant sur son territoire ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l’unanimité :

D’adopter la Politique de soutien aux organismes de loisir et communautaires.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**No 6927-03-20**  
Soirée de  
reconnaissance  
des bénévoles

ATTENDU QU’il est important de souligner le travail des organismes et des bénévoles sur notre territoire ;

ATTENDU l’événement de reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le vendredi 17 avril 2020 dès 18 h au Centre communautaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) traiteurs;

ATTENDU QUE l'analyse des propositions a été basée sur le coût et la qualité de la proposition;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la dépense de 29,75 \$ par personne, service et taxes en sus, pour le service de traiteur Maison Courtemanche dans le cadre de la soirée des bénévoles qui se tiendra le 17 avril 2020 à 18 h au Centre communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6928-03-20**  
Logiciels  
Sports-Plus inc. –  
Renouvellement  
du contrat  
d'entretien et  
de support  
technique

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De renouveler avec la firme Logiciels Sports-Plus inc. le contrat d'entretien et de support technique pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021 au coût de 3 372,47 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6929-03-20**  
Proclamation –  
Fête nationale

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises ;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations du 23 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6930-03-20**

Location d'un chapiteau pour le camp de jour Magicoparc et les festivités en 2020

ATTENDU QU'un chapiteau est nécessaire pour les activités du camp de jour Magicoparc et les festivités au cours de l'été 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) entreprises;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location d'un chapiteau de l'entreprise Chapiteaux Classic pour la période du 20 juin au 19 août 2020 pour les activités du camp de jour Magicoparc et les festivités au cours de l'été 2020, au coût de 4 850,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Avis de motion – Règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale.

Dépôt du projet de règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale

Le projet de règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale est déposé au conseil par monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Avis de motion – Règlement 440-02-2020 modifiant le règlement numéro 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 440-02-2020 modifiant le règlement numéro 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit.

Dépôt du projet de règlement numéro 440-02-2020 modifiant le règlement numéro 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit

Le projet de règlement numéro 440-02-2020 modifiant le règlement numéro 440-2018 concernant la gestion de l'accès à l'eau au Parc Irénée-Benoit est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

**No 6931-03-20**

Adoption de la  
Politique sur  
l'affichage

ATTENDU QUE l'affichage public doit être encadré de manière à ce qu'il respecte la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE l'affichage public doit respecter certains principes pour qu'il ne devienne pas une source de nuisance ;

ATTENDU le désir de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs d'utiliser un large éventail de moyens pour communiquer efficacement avec ses citoyens ;

ATTENDU QUE les organismes de loisir, culture et vie communautaire reconnus par la Municipalité ont différents besoins en matière de communications publiques ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique sur l'affichage;

D'abroger la Politique d'affichage adoptée le 3 septembre 2013 (résolution 4553-09-13).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6932-03-20**

Autorisation de  
signature –  
Entente  
intermunicipale  
relative au  
paiement des  
coûts à  
l'inscription d'un  
enfant requérant  
des services  
personnalisés  
dans un camp de  
jour

ATTENDU QUE la plupart des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offrent un camp de jour aux enfants âgés de 4 à 14 ans, et ce, incluant un camp d'hiver dans la semaine de relâche scolaire selon l'offre de la municipalité;

ATTENDU QUE depuis toujours, les enfants d'une municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp de jour d'une autre municipalité selon les places disponibles, et ce, peu importe le motif et les raisons motivant ce choix ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent poursuivre dans la même orientation à savoir, inscrire des enfants provenant d'une autre municipalité au camp d'été et d'hiver selon l'offre et les places disponibles ;

ATTENDU QUE de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers requièrent un encadrement personnalisé ;

ATTENDU QUE les municipalités reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants aux activités d'un camp de jour ;

ATTENDU QUE souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur ;

ATTENDU QUE les frais pour l'embauche d'un accompagnateur sont importants ;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de dispenser et de faire toutes les démarches possibles afin d'offrir un service d'accompagnement pour les enfants ayant besoin d'avoir recours à un accompagnateur ;

ATTENDU QU'il a été convenu de prévoir les modalités du paiement de ces coûts dans le cadre d'une entente intervenant entre les municipalités participantes ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs accepte de signer l'entente intermunicipale relative au paiement des coûts à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour.

Que le conseil autorise madame Monique Monette Laroche, mairesse et monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

Que le conseil abroge la résolution numéro 5609-05-16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6933-03-20**  
Fête de la famille  
2020 –  
Autorisation de  
dépense

ATTENDU QUE les festivités entourant la fête de la famille se dérouleront le samedi 15 août 2020 de 10 h à 16 h ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) entreprises pour les services d'animation, de location de structures gonflables et d'équipement;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la dépense de 3 700,00 \$ taxes en sus auprès de l'entreprise Chez Fun Fou pour les services d'animation, de location de structures gonflables et d'équipement dans le cadre de la fête de la famille 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6934-03-20**  
Demande d'appui  
financier – Guide  
des arts et de la  
culture des  
Laurentides

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un don au montant de 225 \$ au journal web hebdo dansnoslaurentides.com afin de soutenir le Guide des arts et de la culture des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6935-03-20**  
Embauche de  
deux employées

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

au camp de jour  
Magicoparc

D'embaucher au camp de jour Magicoparc en 2020 madame Florence Lachapelle au poste d'éducatrice spécialisée et madame Corinne Bélanger au poste de chef-animatrice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6936-03-20**  
Soutien aux  
athlètes  
sélectionnés pour  
les Jeux du  
Québec, été 2020  
et hiver 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire soutenir les jeunes athlètes de sa communauté, participant aux finales provinciales des Jeux du Québec de Laval, Été 2020 et Rivière-du-Loup Hiver 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une liste des athlètes au cours de l'été 2020;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 145 \$ par athlète couvrant les frais d'inscription de participation aux finales provinciales des Jeux du Québec de Laval, Été 2020 et Rivière-du-Loup, Hiver 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6937-03-20**  
Demande de  
subvention au  
Fonds de  
développement  
des territoires de la  
MRC des Pays-  
d'en-Haut 2018-  
2019 – Acquisition  
d'équipement pour  
le Centre  
communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire faire l'acquisition d'équipement pour son centre communautaire;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un investissement total estimé à 22 489 \$;

ATTENDU l'engagement financier de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au projet pour un montant de 11 245 \$;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs dans ce projet et sa volonté de se prévaloir d'une aide financière issue du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant maximum de 11 245 \$;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de subvention soit adressée auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir une somme maximale de 11 245 \$ à même le Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut, aux fins de la réalisation dudit projet.

D'autoriser monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

De signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, toute entente relative à la réalisation dudit projet.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité d'urbanisme est fait.

### **No 6938-03-20**

Demande de dérogation mineure – 40, chemin des Libellules

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 40, chemin des Libellules;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise le maintien de la véranda d'un bâtiment principal dans sa marge latérale gauche de 4,96 mètres en lieu et place des 5,6 mètres prévus au règlement de zonage 1001;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 17 février 2020, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation est :

- c'est le prolongement du chemin des Libellules, réalisé par la Municipalité, qui a rendu l'implantation non conforme.

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-0034 visant à autoriser le maintien de la véranda d'un bâtiment principal dans sa marge latérale gauche de 4,96 mètres en lieu et place des 5,6 mètres prévus au règlement de zonage 1001. Le tout tel qu'illustré au certificat de localisation produit par monsieur Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, le 10 décembre 2013 et portant le numéro 12727 de ses minutes. Le tout se rapportant à la propriété sise au 40, chemin des Libellules.

Le propriétaire est exonéré des frais applicables au traitement de la présente demande de dérogation mineure.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens.

Dépôt du projet de règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens

Le projet de règlement 358-01-2020 modifiant le règlement 358-2014 sur le contrôle des chiens est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

**No 6939-03-20**  
Autorisation d'achat de boyaux incendie

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique de procéder à l'acquisition de boyaux incendie ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2020 ;

ATTENDU QUE le prix obtenu du fournisseur L'Arsenal est de 4 252,00 \$ pour le lot de boyaux incendie ;

Type de boyaux	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
MTSS 1.75"x50' NPSH	219,00 \$	5	1 095,00 \$
MTSS 2.50"x50' QST	152,00 \$	6	912,00 \$
MEGAFLO 4"x50' Storz	449,00 \$	5	2 245,00 \$
		<b>Total :</b>	<b>4 252,00 \$</b>

ATTENDU QUE le devis de fabrication de nos tuyaux incendie provient du fournisseur L'Arsenal ;

ATTENDU QUE cette acquisition consiste au remplacement de certains boyaux endommagés et/ou en fin de vie.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité publique et incendie à faire l'achat du lot de boyaux incendie auprès du fournisseur L'Arsenal au coût de 4 252,00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6940-03-20**  
Autorisation d'achat de deux (2) tenues intégrales

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique de procéder à l'acquisition de deux (2) tenues intégrales ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2020 ;

ATTENDU QUE le prix obtenu du fournisseur L'Arsenal est de 2 195,00 \$ chacune ;

ATTENDU QUE le devis de fabrication de nos tenues intégrales provient du fournisseur L'Arsenal ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité publique et incendie à faire l'achat de deux (2) tenues intégrales auprès du fournisseur L'Arsenal au coût de 2 195,00 \$ chacune, taxes en sus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6941-03-20**  
Autorisation  
d'achat  
d'appareils  
respiratoires et  
de cylindres d'air

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP) de procéder à l'acquisition de cinq (5) appareils respiratoires de marque SCOTT ainsi que dix-neuf (19) cylindres d'air incendie et accessoires ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2020.

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation a été envoyé à quatre (4) fournisseurs ;

ATTENDU QUE seulement un fournisseur a officiellement déposé une soumission ;

ATTENDU QUE le fournisseur L'Arsenal a soumis deux (2) propositions (options) en lien avec l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le CSP recommande d'opter pour la proposition (option) #2 dudit fournisseur ;

<b>Équipement</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>TOTAL</b>
Appareil respiratoire SCOTT X3 PRO édition 2018	7 300,00 \$	5	36 500,00 \$
Partie faciale AV-3000HT édition 2018	<i>GRATUIT sans frais (valeur de 400 \$ chacune)</i>	5	0,00 \$
Cylindre d'air incendie 4500PSI	1 450 \$	19	27 550,00 \$
Protecteur de cylindre	140,00 \$	19	2 660,00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>66 710,00 \$</b>

ATTENDU QUE le devis pour nos appareils respiratoires avait été construit lors de la première acquisition en janvier 2018 et qu'il était prévu au programme de remplacement, l'achat de douze (12) appareils répartis sur 3 ans soit de 2018 à 2020, et ce, avec le même modèle soit le SCOTT 4.5 AIR-PAK X3 de L'Arsenal ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité publique et incendie à faire l'acquisition de cinq (5) appareils respiratoires de marque SCOTT

et de dix-neuf (19) cylindres d'air incendie et accessoires, de l'entreprise L'Arsenal au coût total de 66 710,00 \$, taxes en sus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6942-03-20**  
Embauche de six  
(6) pompiers à  
temps partiel

ATTENDU QUE cinq (5) postes de pompiers à temps partiel sont actuellement vacants et qu'un sixième sera libéré prochainement;

ATTENDU QU'UNE campagne de recrutement a été mise en place en janvier et février dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu trente et une (31) candidatures dont quatorze (14) candidats ont été convoqués pour des entrevues et tests;

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été mis sur pied pour un programme d'embauche de pompiers à temps partiel;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher six (6) pompiers à temps partiel à compter du 16 mars 2020 ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Noémie Chamberland et messieurs Frank Baert, Julien Germain, Anthony Desjardins, Jordan Gince et Guillaume Plouffe à titre de pompiers à temps partiel, et ce, à compter du 16 mars 2020.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu du  
comité consultatif  
d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

**No 6943-03-20**  
Octroi de contrat  
à une firme  
d'arpenteurs-  
géomètres –  
Travaux  
d'arpentage à  
l'exutoire du lac  
Ouimet

ATTENDU la nécessité d'intervenir sur l'exutoire du lac Ouimet afin de régulariser le niveau du lac;

ATTENDU QUE des relevés topographiques et bathymétriques d'arpenteurs-géomètres de l'exutoire du lac Ouimet doivent être effectués ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des prix de trois firmes d'arpenteurs-géomètres pour réaliser les travaux ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à la firme BJG arpenteurs-géomètres pour la réalisation des levés topographiques et bathymétriques de l'exutoire du lac Ouimet, au coût de 2 350,00 \$ taxes en sus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6944-03-20**  
Nominations de  
deux membres-  
citoyens au sein  
du comité  
consultatif  
d'environnement

ATTENDU l'ouverture de deux postes au comité consultatif d'environnement (CCE);

ATTENDU QUE la procédure de recrutement des membres a été respectée selon le règlement numéro 462-2019 encadrant le CCE;

ATTENDU QUE les candidats ont été rencontrés;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Chloé Jamaty à titre de nouvelle membre-citoyenne au sein du CCE pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 décembre 2021.

De nommer monsieur Martin Giroux à titre de nouveau membre-citoyen au sein du CCE pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 11**  
Varia

**No 12**  
Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

**No 13**  
Période de  
questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 10

Fin : 22 h

*Monsieur Sylvain Harvey quitte la salle des délibérations à 21 h 50.*

*Monsieur Sylvain Harvey revient dans la salle des délibérations à 21 h 53.*

**No 6945-03-20**  
Levée de la  
séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 22 h 02 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent

procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.